

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
DE LA SOCIETE CREMATORIUM DE MONTMARTRE

Société Publique Locale au capital de 2 920 000 €
43 rue Alfred Colombet
42000 SAINT-ETIENNE

Assemblée Générale d'approbation des comptes
clos le 31 Décembre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

« Espace Berthelot » 25 rue Berthelot 42100 SAINT ETIENNE – Tél. 04 77 80 22 01

Site : www.mdca.fr

mail : mdca@mdca.fr

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2024

A l'assemblée générale de la SPL SA CREMATORIUM DE MONTMARTRE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

« Espace Berthelot » 25 rue Berthelot 42100 SAINT ETIENNE – Tél. 04 77 80 22 01

Site : www.mdca.fr

mail : mdca@mdca.fr

Accusé certifié exécutoire

Réception par la préfecture - 00403/0024

SARL au capital de 300 000 euros inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région AUVERGNE - RHONE ALPES
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de LYON – RIOM RCS ST ETIENNE B 399 992 817

Contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Montmartre

Personnes concernées lors de la signature : la communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole, représentée par Monsieur Gaël PERDRIAU ; la Communauté d'Agglomération de Loire-Forez, représentée par Monsieur Alain BERTHEAS ; la Communauté de Communes de FOREZ-EST, représentée par Monsieur Jean-Michel MERLE et la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron, représentée par Monsieur Louis SIMONNET.

Nature et objet : les personnes concernées mentionnées ci-dessus ont signé un contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Montmartre avec la SPL CREMATORIUM DE MONTMARTRE, en date du 28 mai 2018, pour une durée de 12 années.

Fait à Saint Etienne, le 1^{er} juin 2023



Le commissaire aux comptes, MD CONSEIL AUDIT,
représentée par Thérèse DOUILLET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024